

La 5G et l'IA stimulent la demande de brevets européens

Description

« La révolution numérique que connaît l'économie se reflète aujourd'hui pleinement dans les demandes de brevets qui parviennent à l'OEB », constate António Campinos, président de l'Office européen des brevets. Le nombre de demandes de brevets européens a augmenté de 4 % en 2019, atteignant 181 400 tous secteurs confondus.

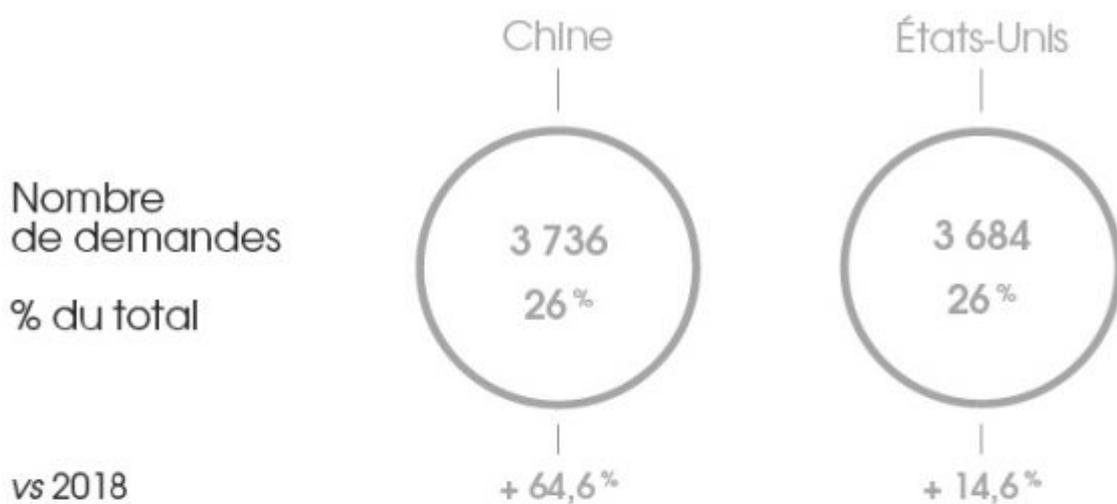
En 2019, les technologies numériques représentent la plus forte demande, phénomène inédit depuis plus de dix ans. Avec 14 175 demandes (+ 19,6 % par rapport à 2018), le secteur de la communication numérique dépasse celui des technologies médicales (13 833 demandes, + 0,9 %) dont la progression était dominante depuis 2006.

Deux domaines d'activité en particulier s'illustrent par une forte croissance : la transmission d'informations numériques (+ 10 %) et les réseaux de communication sans fil (+ 30 %).

Le secteur de l'informatique engendre également la croissance de la demande de brevets européens, avec 12 774 demandes (+ 10,2 % par rapport à 2018), dans trois domaines d'activité en forte augmentation : l'apprentissage machine et la reconnaissance de formes (+ 29 %), l'analyse et la génération de données d'images (+ 11 %) et l'extraction de données (+ 4 %).

Communication numérique

Origine des demandes de brevets européens



Premiers groupes demandeurs

Informatique

Origine des demandes de brevets européens

Tous secteurs confondus, trois pays sont à l'origine de la hausse du volume des demandes de brevets européens en 2019 : la Chine, les États-Unis et la Corée du Sud. Passant de 2 061 en 2010 à 12 247 en 2019, le nombre de demandes déposées a été multiplié par six en moins de dix ans. Le groupe chinois Huawei est le premier demandeur de brevets en Europe avec 3 524 demandes en 2019.

Le premier demandeur français est le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), avec 597 demandes. L'Île-de-France concentre les deux-tiers des demandes de brevets de la France, elle est ainsi la deuxième région la plus innovante d'Europe, après la Bavière.

Pour l'ensemble des pays européens, les demandes de brevets émanent principalement des grandes entreprises, soit 72 %, contre 19 % pour les PME et les particuliers, alors que les universités et les organismes publics de recherche n'en représentent que 10 %.

Source :

- Patent Index 2019, Office européen des brevets (OEB), epo.org, 12 mars 2020.

Categorie

1. Techniques

date créée

2 septembre 2020

Auteur

françoise